



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 avril 2014
à 18H30 EN MAIRIE
COMPTE-RENDU

Etaients présents tous les membres en exercice à l'exception de :
Mme Isabelle Traisnel qui donne procuration à Mme Véronique Delcourt,
Mme Corine Billaud qui donne procuration à Mr David Sojka,
Mme Sophie Leclercq Voisin qui donne procuration à Mme Pronnier,
Mr Jean-Paul Lekeux qui donne procuration à Mr Jean-Pierre Lucas,
M Jean-Luc Fache.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Obled Samuel secrétaire de séance.

Monsieur Samuel Obled est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du 29 mars 2014 :

Monsieur Jean-Jacques GODSENS fait remarquer que la réunion d'installation du nouveau Conseil Municipal doit être présidée par le Maire sortant. Monsieur Firmin, Maire sortant, était absent à cette réunion et c'est pour cela que Monsieur Lucas a présidé cette réunion. Cette absence n'est pas relatée.

Monsieur le Maire indique que le compte rendu sera modifié dans ce sens.

Le compte rendu tenant compte de cette modification est adopté à l'unanimité.

3. Indemnités de régie :

Monsieur le Maire indique que chaque année les régisseurs des différentes régies municipales peuvent percevoir une indemnité basée sur les sommes transitant par la régie.

Pour l'année 2013, ces indemnités peuvent être réparties de la manière suivante :

| Régies de recette | | | | | | |
|---------------------------|---|------------------|--|----------|--------------------------|--------------------|
| Objet | Régisseur | Date de création | Montant d'encaisse (dépôt en trésorerie) | Cautions | Montant encaissé en 2013 | Indemnité proposée |
| Photocopie | Myriam Dubois | 10/04/89 | 45,73 € | 0 € | 98,40 € | 110 € |
| Repas restaurant scolaire | Myriam Dubois | 29/11/89 | 3 048,98 € | 460,00 € | 51 834,09 € | 120 € |
| Droit de place | Myriam Dubois | 01/09/93 | 304,90 € | 0 € | 56,16 € | 110 € |
| Camping | Myriam Dubois Chantal Lecocq (régisseur suppléant (périodes de congés)) | 09/04/90 | 3 049 € | 0 € | 4 783,93 € | 110 € 60 € |
| Activités périscolaires | Cédric CZECH | 01/03/ 2012 | 1 000 € | 460 € | 54 653,38 € | 110 € |
| Bibliothèque | Annie BOULAN | 28/05/2007 | 100 € | 0 € | 308 € | 110 € |
| Total | | | | | | 730 € |

| Régie d'avance | | | | | | |
|---|---------------|------------------|---------|----------|-------------------------|--------------------|
| Objet | Régisseur | Date de création | Dépense | cautions | Montant dépensé en 2013 | Indemnité proposée |
| Médaille du Travail Etoile fédérale (course cycliste) | Myriam Dubois | | 1 550 € | 0 € | 1 067,14 € | 110 € |
| Total | | | | | | 110 € |

Monsieur le Maire fait remarquer que les montants encaissés ne couvrent pas toujours les indemnités de régisseur versées. Pour l'année prochaine, un travail sera effectué pour éviter cela.

Adoption à l'unanimité.

4. Renouvellement du contrat colonie de vacances :

Pour cette question Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Vermuse. Elle explique que dans le cadre de la mise en œuvre des colonies de vacances d'été et d'hiver, la commune de Violaines a noué un partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais. Cette convention permet le co-financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 50% d'un montant plafonné à 850€, participation des familles déduites. Les colonies d'hiver ont généralement lieu en Savoie et les colonies d'été en Espagne. Le prestataire de service choisi est actuellement Océane Voyages (Lille). La convention signée arrivant à terme, il convient de la renouveler pour trois années (2014-2017).

Monsieur le Maire indique que trois propositions ont été faites. La commune avait retenu un séjour dans le Morbihan mais il n'y avait plus de place. Un séjour dans le Var a été négocié en remplacement.

Après s'être assuré qu'il n'y a pas de question, Monsieur le Maire soumet au vote la reconduction du contrat colonie de vacances.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce contrat et autorise Monsieur le Maire à la signature de la convention.

5. Primes aux médaillés du travail (cérémonie du 1^{er} mai) :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric Lelong qui rappelle que chaque année, lors de la cérémonie du 1^{er} mai, il est remis aux médaillés du travail une prime. Pour l'année 2014, il est proposé de reconduire les indemnités versées en 2013 à savoir :

- Grand Or : 45 €
- Or : 35 €
- Vermeil : 25 €
- Argent:15 €.

Monsieur le Maire précise les durées de travail correspondantes.

En réponse à la demande de Monsieur Bonvarlet, il est précisé que les montants sont identiques à l'année précédente.

Les primes sont adoptées à l'unanimité.

6. Vote du budget primitif :

Monsieur Alain Delannoy, adjoint aux finances, présente le budget. Il indique en introduction que le budget a été établi sur les bases du budget 2013, les commissions constituées depuis seulement une semaine n'ayant pu se réunir pour définir les besoins.

Il présente le **budget de la commune**. Ce budget prévoit en outre une subvention au CCAS ainsi que celles aux différentes associations.

Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu le Percepteur cette semaine. Celui-ci a indiqué un décalage entre le budget voté lors des exercices précédents et les recettes locales. Il souhaite que le budget soit plus sincère et proche de la réalité.

Monsieur Le Maire demande que soient établis des tableaux de suivi et de contrôle budgétaires. Il ajoute que l'an prochain, un budget plus sincère sera établi. Il ajoute qu'à l'avenir, un placement sans risques d'une partie du budget sera également étudié. L'audit apportera également des précisions sur ce point.

Madame Pronnier voudrait savoir pourquoi dans le budget primitif 2014, les recettes ont pratiquement été sous-estimées d'environ 500 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'elles étaient surestimées auparavant. Il ajoute que selon une information de Monsieur BAYS, député de la circonscription, à termes, une partie de la redevance provenant du SIZIAF devra être reversée à Artois Comm.

Madame Pronnier indique que cela fait quand même 500 000 € alors qu'il y avait 7 100 000€ réalisés.

Monsieur le Maire ajoute qu'au niveau des rentrées fiscales, la taxe d'habitation était estimée à 1 279 000 € il y a deux ans et qu'elle est passée à 725 000 € cette année.

Dans le budget investissement, il y a 1 200 363 € inscrits, 573 000€ de déficit et 257 000 de restes à réaliser. Il reste donc 370 363 € pour les investissements 2014.

Monsieur le Maire répond que oui, cela a été voulu comme cela. Il n'était pas souhaité de faire de gros investissements pour la commune. Il était souhaité de serrer les dépenses. L'équipe municipale souhaite également s'appuyer sur l'audit pour connaître précisément l'état des finances de la commune.

Madame Pronnier souhaite savoir par qui va être réalisé cet audit.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Waille, Percepteur, doit communiquer des coordonnées de cabinets pour ce type d'étude.

Le budget de la commune est adopté à la majorité avec quatre votes contre (Mmes Pronnier, Leclerc-Voisin, Mrs Lucas, Lekeux).

Monsieur Delannoy présente le **budget camping** dans lequel il y a un reste à réaliser de 50 000 €. Monsieur le Maire indique que les recettes ne couvrent pas les dépenses. Un programme de travaux est en cours d'élaboration de façon à dynamiser ce site avec l'accroissement de l'offre en stationnement et la réhabilitation des emplacements de camping.

Le budget Camping est adopté à la majorité avec quatre votes contre (Mmes Pronnier, Leclerc-Voisin, Mrs Lucas, Lekeux)

Monsieur Delannoy présente le **budget de la ZAC** qui apparaît en déséquilibre car une ligne sur les amortissements n'a pas été reprise. Cette ligne sera intégrée afin d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire indique que la ZAC reprend les deux zones d'activités celle de la Cochiette et celle du Rétuy. Des travaux de voirie sur ces zones pourraient être réalisés sur ce budget. Lors de la visite de la halle commerciale, les Elus ont remarqué la réalisation de faux plafonds pour deux locataires. Tous n'ont pas été traités à la même enseigne.

Le budget ZAC est adopté à la majorité quatre votes contre (Mmes Pronnier, Leclerc-Voisin, Mrs Lucas, Lekeux)

Le **budget Salle des Fêtes** est présenté en équilibre. C'est également un budget hors taxes.

Le budget salle des fêtes est adopté à la majorité quatre votes contre (Mmes Pronnier, Leclerc-Voisin, Mrs Lucas, Lekeux).

Pour conclure Monsieur Delannoy rappelle les emprunts en cours.

7. Vente de deux logements sociaux par la SA HLM LTO Habitat – avis :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Aurélien Wattelier qui explique que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique liée à l'habitat, le Programme Local de l'Habitat d'Artois Comm. adopté en 2012, prévoit la possibilité de vente de logements sociaux offrant ainsi aux locataires l'opportunité d'accomplir un véritable parcours résidentiel sur leur commune et de devenir propriétaire de leur logement.

A ce titre, Artois Comm. a été consulté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur le projet de cession de deux logements locatifs sociaux (14 rue des Saules et 19 rue des Acacias) par la SA d'HLM LTO. La Commune de Violaines ne respecte pas les dispositions de la Loi SRU qui impose à chaque commune un quota de 20 % de logements sociaux. Même si ces logements après la vente restent comptabilisés pendant 5 ans dans le décompte de logements sociaux, La Communauté d'Agglomération s'interroge sur l'opportunité de cette cession. C'est pourquoi, avant d'émettre un avis à priori défavorable, cet organisme souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'actuellement 229 logements sociaux sont présents sur le territoire de la commune, alors que les critères de la loi SRU imposent 339 logements pour la commune. Malgré l'opération envisagée rue du Retuy, la commune ne respectera toujours pas la loi SRU. Il ajoute que la vente de logements sociaux augmente ce déficit.

Monsieur le Maire indique que même s'il s'agit d'un avis facultatif, il propose d'émettre un avis défavorable à la vente de logements sociaux.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre la cession de ces logements sociaux.

8. Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Logez qui rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret N° 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

L'article 3 de cet arrêté stipule que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération doit être prise.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la demande de concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et de fixer le taux de l'indemnité de conseil accordée par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur WAILLE Jean-François, Receveur Municipal. Elle était de 735,89 € en 2013.

Monsieur le Maire complète cette présentation en expliquant qu'il convient de fixer un taux. Il propose le taux de 100 % car Monsieur Waille aide la commune. Il a d'ailleurs déjà fait connaître l'information selon laquelle les délais de paiement sont longs pour la commune.

Le versement de cette indemnité au taux de 100 est adopté à l'unanimité.

9. Bourse au permis de conduire :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Thérèse Paquet, qui explique que le Conseil Municipal a entériné le principe du renouvellement de la bourse au permis de conduire pour cinq Violainois. Les auto-écoles susceptibles de dispenser la formation ont été consultées. Seule l'Auto-Ecole Jacques et David a répondu, déjà partenaire depuis le début de l'opération. Il est proposé de retenir l'offre proposée par cette société selon les modalités suivantes : forfait code, fourniture pédagogique, prépacode internet, présentation examen code, leçon de conduite (30 H), présentation examen de conduite. Cela représente un montant de 1 380 € par candidat.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération a été montée par Madame Tison. Les candidatures ont été retenues avant le changement de conseil municipal.

Cette opération est adoptée à l'unanimité.

10. Ajout - Nomination d'un représentant au SIAAH :

Monsieur le Maire indique qu'il a été averti qu'il convenait de nommer un second représentant pour le SIAAH. Il proposait de nommer Monsieur Suret Fabrice.

La candidature de Monsieur Fabrice Suret est adoptée à l'unanimité.

11. Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

Monsieur Le Maire indique que des affiches seront posées dans les espaces publics et commerces de Violaines pour indiquer le changement de date de ramassage des déchets ménagers en raison du 1er mai.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Député de la circonscription pour évoquer le développement de l'ADSL sur Violaines. Celui-ci va essayer d'appuyer cette demande.

Les Maires des communes voisines à Violaines s'interrogent sur le fait que des articles sont parus dans la presse indiquant que la liste « Violaines à Venir » est une liste d'extrême droite. Monsieur le Maire rencontre les différents Maires pour démentir ces propos et rappeler que la liste est apolitique.

12. Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction n'ont toujours pas été votées. Cela sera fait mais il était souhaité qu'il n'y ait pas de cumul. Beaucoup de Conseillers Municipaux sont présents dans les différentes structures intercommunales et organismes. Les fonctions ont été partagées.

Madame Leclerc-Voisin souhaite savoir s'il n'est pas possible de recevoir plus tôt les convocations aux réunions.

Monsieur le Maire demande à connaître les adresses mails, car les convocations sont envoyées à la liste majoritaire par mail. De même, les invitations par courrier n'ont plus lieu d'exister pour les Elus locaux et Violainois. Le bulletin municipal « l'écho de Violaines » et les mails les remplacent désormais.

Madame Leclerc-Voisin revient sur le cas de la démission de Monsieur Lekeux qui doit être remplacé par Madame Tison.

Monsieur le Maire répond que cette démission a été envoyée en Sous-Préfecture par l'intéressé. Or, les Conseillers Municipaux doivent faire connaître leur démission au Maire. N'étant pas compétente pour cette question, la Sous-Préfecture n'a pas fait parvenir cette démission à M le Maire. Pour qu'elle soit validée, elle doit être remise à M le Maire.

La séance est levée à 19h17.